

Département du Territoire de Belfort

*Recueil des actes  
administratifs du mois  
de juin 2010*

---

*Le recueil est également consultable à la Préfecture du  
Territoire de Belfort, 1 rue Bartholdi, 90020  
BELFORT Cedex.*



# SOMMAIRE

## **Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports**

Arrêté N °2010187-0001 - Agrément association sportive KOSHI NO MAWARI TAI- JITSU 90	1
--	---

## **Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture**

Arrêté N °2010147-0010 - arrêté portant renouvellement de la composition de la commission locale d'amélioration de l'habitat statuant sur le territoire non délégué	2
Arrêté N °2010158-0003 - Réglementation des cumuls ou réunion d'exploitations agricoles. Autorisation d'exploiter : EARL de la Loutre à REPPE	5

## **Direction Départementale des Finances Publiques**

Arrêté N °2010158-0001 - Délégation de pouvoir et signature donnée aux fonctionnaires de la Direction Départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort	7
Arrêté N °2010182-0004 - Délégation de signature donnée au responsable du pôle de recouvrement spécialisé du Territoire de Belfort	9
Arrêté N °2010182-0005 - Délégation de signature donnée aux contrôleurs affectés au pôle de recouvrement spécialisé du Territoire de Belfort	11
Arrêté N °2010182-0006 - Délégation de signature donnée au Conservateur des Hypothèques	13
Arrêté N °2010182-0007 - Délégation de signature donnée au responsable par intérim du Centre des Impôts Foncier de Belfort	14
Arrêté N °2010182-0008 - Délégation de signature donnée à M. Alain PRILLARD, inspecteur principal à la Direction Départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort	16
Arrêté N °2010182-0009 - Délégation de signature donnée au responsable du service des impôts des particuliers de Belfort Sud	18
Arrêté N °2010182-0010 - Délégation de signature donnée à l'adjoint du responsable du service des impôts des particuliers de Belfort Sud	20
Arrêté N °2010182-0011 - Délégation de signature donnée aux contrôleurs et agents affectés au service des impôts des particuliers de Belfort Sud	22
Arrêté N °2010182-0012 - Délégation de signature donnée aux contrôleurs et agents affectés dans un service des impôts des particuliers	24
Arrêté N °2010182-0013 - Délégation de signature donnée au responsable du service des impôts des particuliers de Belfort Nord	26
Arrêté N °2010182-0014 - Délégation de signature donnée à l'adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Belfort Nord	28
Arrêté N °2010182-0015 - Délégation de signature donnée aux contrôleurs et agents affectés au service des impôts des particuliers de Belfort Nord	30

## Direction Départementale des Territoires

Arrêté N °2010155-0002 - Arrêté autorisant le tir de nuit du renard .....	32
Arrêté N °2010158-0004 - Réglementation des cumuls ou réunion d'exploitations agricoles. Autorisation d'exploiter : Monsieur KALBE Cédric à CHEVREMONT .....	36
Arrêté N °2010158-0005 - Réglementation des cumuls ou réunion d'exploitations agricoles. Autorisation d'exploiter : SCEA BADERTSCHER à MANSPOCH .....	38
Arrêté N °2010158-0007 - Réglementation des cumuls ou réunion d'exploitations agricoles. Autorisation d'exploiter : GAEC MICHEL à ANGEOT .....	40
Arrêté N °2010161-0001 - autorisation d'exécution des travaux relatifs à la mise en souterrain ligne 20000v orincipal entre Bessoncourt et Petit- Croix .....	42
Arrêté N °2010162-0001 - Arrêté portant distraction du régime forestier et autorisation de défrichement de bois appartenant à la Commune de MENONCOURT .....	50
Arrêté N °2010166-0003 - Autorisation d'exécution des travaux relatifs à l'alimentation HTA, à la pose d'une armoire + réseau LGV PDL 41 à VEZELOIS - Lieu- dit 'Grand Bois' .....	53
Arrêté N °2010176-0008 - Arrêté fixant la liste des animaux classés nuisibles sur tout le département du Territoire de Belfort pour la période allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 .....	58
Arrêté N °2010176-0009 - Arrêté relatif aux modalités de destruction des animaux classés nuisibles dans le département du Territoire de Belfort pour la période allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 .....	61
Autre - Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat du Territoire de Belfort (hors délégation de compétence) - Règlement intérieur .....	66

## Préfecture

Arrêté N °2010151-0014 - Examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi (UV4) session 2010 .....	70
Arrêté N °2010152-0009 - Modification des statuts de la communauté de communes du Pays Sous Vosgien .....	73
Arrêté N °2010153-0002 - Arrêté portant clôture des travaux relatifs au remaniement du cadastre dans la commune de Cravanche .....	80
Arrêté N °2010154-0001 - Arrêté portant définition des communes rurales du Territoire de Belfort .....	83
Arrêté N °2010154-0005 - Attributions de subventions à la ville de Belfort et à l'Association prévention routière du Territoire de Belfort .....	87
Arrêté N °2010155-0001 - Dérogation aux heures d'ouverture des débits de boissons LE CLAP à BELFORT JUIN 2010 .....	89
Arrêté N °2010159-0002 - accordant le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique - piscine Pannoux Belfort .....	92
Arrêté N °2010159-0003 - accordant le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique - piscine du 1er RA Bourogne .....	94
Arrêté N °2010166-0004 - Désignation délégué de l'administration .....	96
Arrêté N °2010168-0001 - Arrêté autorisant la modification du système de vidéosurveillance installé au Parc Nautique de la CAB à BAVILLIERS. ....	98

Arrêté N °2010168-0003 - Arrêté portant attribution de la dotation globale d'équipement des communes pour l'année 2010 (2ème répartition)	101
Arrêté N °2010169-0011 - Arrêté relatif à la réglementation de la circulation pour le transport de bois ronds	106
Arrêté N °2010172-0006 - Arrêté portant modification de la composition de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale	113
Arrêté N °2010172-0007 - portant agrément relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement destinés à être lancés par un mortier - M. LEROUX Stéphane	117
Arrêté N °2010172-0008 - portant agrément relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement destinés à être lancés par un mortier - M. LEROUX Jean- Claude	120
Arrêté N °2010172-0009 - portant renouvellement d'agrément pour les formations aux premiers secours - le lion sauveteur	123
Arrêté N °2010172-0010 - modification du siège du syndicat intercommunal des eaux de Rougemont le Château	126
Arrêté N °2010173-0003 - portant agrément relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement destinés à être lancés par un mortier - M. PETERLINI Nicolas	131
Arrêté N °2010173-0006 - Arrêté portant délégation de signature à M. Benoît BROCART, Préfet du Territoire de Belfort, Délégué territorial de l'ANRU	133
Arrêté N °2010174-0001 - arrêté relatif à la cession et à l'utilisation des artifices de divertissement	135
Arrêté N °2010174-0003 - Arrêté portant attribution de la Dotation de Développement Rural - exercice 2010	137
Arrêté N °2010174-0004 - modification des compétences de la communauté de communes de la Haute Savoureuse	141
Arrêté N °2010175-0001 - Arrêté portant création d'un comité opérationnel départemental anti- fraude	150
Arrêté N °2010179-0006 - Création de la Commission Départementale des Elections pour la désignation des représentants de la profession de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière au Conseil Supérieur de l'éducation routière	152
Arrêté N °2010186-0006 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Eliane GRILLOT, Chef de bureau des Elections et de la Réglementation	155
Arrêté N °2010186-0007 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Pascale RICHARD, Chef du Bureau de la Circulation	157
Arrêté N °2010186-0009 - Arrêté portant délégation de signature à certains agents du Bureau des Nationalités	159
Arrêté N °2010186-0011 - Arrêté portant délégation de signature à M. Patrick HENRIET, Directeur des Actions de l'Etat, des Collectivités Territoriales et de la Protection de l'Environnement	163
Arrêté N °2010186-0012 - Arrêté portant délégation de signature à Mlle Dominique MATHIOT, Chef du Bureau des Collectivités territoriales	165
Arrêté N °2010186-0013 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Françoise RICARD, Chef du Bureau des Dotations et Interventions de l'Etat	167

Arrêté N °2010186-0015 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Chantal ROBARDEY, Chef du Bureau de l'Environnement	169
Arrêté N °2010186-0016 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Céline CARDOT, Directrice des Moyens et de la Modernisation	171
Arrêté N °2010186-0017 - Délégation de pouvoir au Directeur de l'Agence Nord Franche- Comté de l'ONF à Lure	173
Arrêté N °2010186-0018 - Arrêté portant délégation de signature à M. Sylvain CHEVRON, Chef du Bureau des Ressources Humaines	174
Arrêté N °2010186-0019 - Arrêté portant délégation de signature à M. Hervé DEBRUYCKER, Chef du Bureau du Budget, des Achats, de l'Immobilier et de la Logistique	176
Arrêté N °2010186-0020 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Dominique SOULAYRES, Gestionnaire budgétaire et comptable au Bureau du Budget, des Achats, de l'Immobilier et de la Logistique	178
Arrêté N °2010186-0021 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Isabelle FRIESS, Gestionnaire budgétaire et comptable au Bureau du Budget, des Achats, de l'Immobilier et de la Logistique	179
Arrêté N °2010186-0022 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Laurence MADRU, Gestionnaire budgétaire et comptable au Bureau du Budget, des Achats, de l'Immobilier et de la Logistique	180
Arrêté N °2010186-0023 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Elisabeth RICHARDOT, Gestionnaire budgétaire et comptable au bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique	181
Arrêté N °2010186-0025 - Arrêté portant délégation de signature à M. Didier GONCALVES, Chef du Service départemental des Systèmes d'Information et de Communication par intérim	182
Arrêté N °2010186-0026 - Arrêté portant délégation de signature à M. Ludovic LE BRETON, Chef de Mission Pilotage et Performance	184
Arrêté N °2010186-0027 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Anne-Marie BONNET, Chef de la Mission Aménagement du Territoire et grands Projets	186
Arrêté N °2010186-0028 - Arrêté portant délégation de signature à M. Patrick RABASQUINHO, Chef de la Mission Coordination interministérielle et Développement économique	188
Arrêté N °2010186-0030 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Marie- Claude LAMBERT, Directrice des Services du Cabinet	190
Arrêté N °2010186-0031 - Arrêté portant délégation de signature à M. David CHEVRIER, Chef du Bureau du Cabinet	192
Arrêté N °2010186-0032 - Arrêté portant délégation de signature à M. Pascal SANNA, Adjoint au Chef du Bureau du Cabinet	194
Arrêté N °2010186-0034 - Arrêté portant délégation de signature à M. Nicolas LARDIER, Chef du Service interministériel de Défense et de Protection civile	195
Arrêté N °2010186-0035 - Arrêté portant délégation de signature à M. Alexandre STOJANOV, Chef du Bureau de la Communication interministérielle	197
Arrêté N °2010186-0036 - Arrêté portant délégation de signature à Mlle Virginie LIDOINE, Adjointe au Chef du Service interministérielle de défense et de protection civile	199

Arrêté N °2010186-0038 - Arrêté portant délégation de signature à M. Philippe LERAÎTRE, Secrétaire Général

..... 200

Décision - Décision relative à l'habilitation de médecins relais dans le cadre du suivi des mesures d'injonction thérapeutique

..... 201

**Unité Territoriale DIRECCTE du Territoire de Belfort**

Arrêté N °2010179-0007 - Arrêté portant agrément simple à Madame Céline JAGODZINSKI domiciliée à BOUROGNE pour la fourniture de service aux personnes en qualité de prestataire.

..... 203





*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT**

**ARRÊTÉ n° 2010187-0001**

*Agrément accordé à une association sportive*

Le Préfet du Territoire de Belfort

Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

**VU :**

- L'article L 121-4 du code du sport ;
- la loi n° 1982-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- la loi n° 1984-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
- le décret n° 2002-488 du 09 avril 2002 pris pour application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée ;
- le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- l'arrêté n° 200901270150 du 26 janvier 2009 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LERAITRE, Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort ;
- le rapport du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Territoire de Belfort.

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'association désignée ci-dessous et domiciliée dans le Territoire de Belfort est agréée comme groupement sportif et affectée du numéro d'agrément suivant : **90.10.293 S**

Association : **KOSHI NO MAWARI TAI-JITSU 90**

Siège social : **44 rue André Parant – 90000 BELFORT**

Présidente : **Monsieur Emile OUKIL – 44 rue André Parant – 90000 BELFORT**

**ARTICLE 2** : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

**BELFORT, le 30/06/2010**

**Pour le Préfet**

**Le Secrétaire Général**

**Philippe LERAITRE**



PREFECTURE TERRITOIRE DE BELFORT

## **Arrêté n °2010147-0010**

**signé par PREFECTURE  
le 27 Mai 2010**

**Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture**

arrêté portant renouvellement de la  
composition de la commission locale  
d'amélioration de l'habitat statuant sur le  
territoire non délégué



PRÉFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

direction  
départementale  
des territoires

Territoire  
de Belfort

Service  
Habitat et  
renouvellement  
urbain

Cellule  
financement du  
logement et  
renouvellement  
urbain

**ARRÊTÉ**

*portant renouvellement de la composition de la commission locale d'amélioration de l'habitat  
statuant sur le territoire non délégué*

Le Préfet du Territoire de Belfort  
Chevalier de l'ordre National du Mérite

VU :

- le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article R. 321-10 ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- le décret n°2009-1125 du 24 décembre 2009 relatif à l'Agence Nationale de l'Habitat ;
- l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2007 modifié portant nomination des membres de la commission locale d'amélioration de l'habitat statuant sur le territoire non délégué ;

*Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort.*

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral du 12 juillet 2007 modifié est abrogé ;

**Article 2** : La commission locale d'amélioration de l'habitat statuant le territoire non délégué est composée comme suit :

- a) le délégué de l'Agence dans le département ou son représentant ;
- b) le trésorier-payeur général ou son représentant ;
- c) représentant des propriétaires :

*titulaire* : Monsieur Jean WILCZYNSKI (Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de Belfort et environs), 76 ter rue du Général de Gaulle, 90 850 ESSERT ;

*suppléante* : Mme Josette SCHWARTZ (Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de Belfort et environs), 19 rue Albert 1<sup>ER</sup>, 90 000 BELFORT.

- d) représentant des locataires :

*titulaire* : Mme Micheline MONANGE (Confédération nationale du logement), 1 avenue d'Alsace, 90 000 BELFORT ;

*suppléant* : Monsieur Francis HAIM (Confédération nationale du logement), 1 avenue d'Alsace, 90 000 BELFORT.

Place de la  
Révolution française  
BP 605  
90020 Belfort cedex  
téléphone :  
03 84 58 86 00  
télécopie :  
03 84 58 86 99  
courriel : DDEA-90  
@equipement-  
agriculture.gouv.fr

e) personne qualifiée dans le domaine du logement :

*titulaire* : Monsieur Pierre MERCIER, 28 rue Guillaume Tell, 90 000 BELFORT.

f) personne qualifiée dans le domaine du logement social :

*titulaire* : Monsieur Philippe DESCOURVIERES, rue Gable, 90 000 BELFORT.

g) deux représentants des associés collecteurs de l'Union d'économie sociale pour le logement :

*titulaires* :

Monsieur Jean YOUS

Monsieur Philippe LEROY

*suppléants (dans l'ordre des titulaires):*

Monsieur Bernard LIAIS

Monsieur Roland OVAL

**Article 3 :** Les membres de la commission, mentionnés aux c, d, e, f, g sont désignés pour trois ans.

**Article 4 :** La commission est présidée par le délégué de l'Agence dans le département ou par son représentant.

**Article 5 :** Le présent arrêté entre en application à compter du 20 mai 2010.

Le secrétaire général de la Préfecture et le délégué de l'Agence dans le département sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire-de-Belfort.

BELFORT, le 27 MAI 2010

le Préfet



Jean-Benoît ALBERTINI

Direction Départementale  
des Territoires  
du Territoire de BELFORT

Service : Economie Agricole

## **A R R E T E N° 2010 158 0003**

*portant réglementation des cumuls ou réunions d'exploitations agricoles*

Le Préfet du Territoire de Belfort  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

### VU :

- les articles L 331-1 à L 331-16 et R 331-1 à R 331-4 du Code rural,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- l'arrêté préfectoral n° 200306050906 du 05 juin 2003 portant révision du schéma directeur départemental des structures agricoles du Territoire de Belfort,
- l'arrêté préfectoral N° 2010034-01 du 3 février 2010 portant délégation de signature à Monsieur Christian DUSSARRAT, Directeur Départemental des Territoires,
- la demande d'autorisation d'exploiter présentée le 19 février 2010 par l'EARL DE LA LOUTRE 2 place de l'Eglise 90150 REPPE.

*Sur la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,*

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** L'EARL DE LA LOUTRE est autorisée à exploiter une superficie de **8 ha 92 a 33 ca** sise sur le territoire de la commune de CUNELIERES (liste des parcelles – annexe 1).

Considérant que la demande de l'EARL DE LA LOUTRE est conforme aux orientations du schéma directeur départemental des structures agricoles du Territoire de Belfort.

Considérant qu'il n'y a pas de demande concurrente et que les terres sont libres de location.

**ARTICLE 2** : Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, ou hiérarchique adressé au Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. L'absence de réponse dans un délai de quatre mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans les deux mois suivants
- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Départemental des Territoires sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département, affiché en mairie, notifié à l'intéressé et aux propriétaires des parcelles.

**BELFORT, le 7 juin 2010**

**Pour le Préfet et par délégation,**

**Le Directeur Départemental des  
Territoires**

**signé**

**Christian DUSSARRAT**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DU TERRITOIRE DE BELFORT  
9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD – BP 489  
90016 BELFORT CEDEX

**ARRETE N° 2010158-0001**  
**PORTANT DELEGATION DE POUVOIR ET SIGNATURE AUX FONCTIONNAIRES DE**  
**LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU TERRITOIRE DE BELFORT**

A la suite de changements intervenus dans les services de la Direction Départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort, Mme Marie-José GUICHANDUT, Directrice Départementale des Finances Publiques, donne pouvoir et signature aux personnes citées ci-après :

**Mme Valérie BRUNGARD,**

*Directrice Départementale du Trésor Public, Responsable du Pôle Gestion Publique,*

- reçoit procuration générale avec mandat de suppléer la Directrice Départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort dans l'exercice de ses fonctions et de signer, seul ou concurremment avec elle, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

**M. Frédéric LERMINIAUX**

*Directeur Départemental du Trésor Public, Responsable du Pôle Pilotage & Ressources,*

- reçoit procuration générale avec mandat de suppléer la Directrice Départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort dans l'exercice de ses fonctions et de signer, seul ou concurremment avec elle, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

**Mme Virginie GENTILE,**

*Directrice divisionnaire, Responsable du Pôle Gestion Fiscale,*

- reçoit procuration générale avec mandat de suppléer la Directrice Départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort dans l'exercice de ses fonctions et de signer, seul ou concurremment avec elle, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

**M. Jean-Pierre DARD**

*Directeur divisionnaire, Responsable de la Mission Maîtrise des Risques et Responsable Politique Immobilière de l'Etat,*

- reçoit procuration générale avec mandat de suppléer la Directrice Départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort dans l'exercice de ses fonctions et de signer, seul ou concurremment avec elle, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;
- reçoit également procuration pour signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes des fonctions de Responsable de la Politique Immobilière de l'Etat.

**Mme Anouk DRAUSSIN**

*Inspectrice Principale des Impôts,*

- reçoit procuration avec mandat de suppléer le responsable du Pôle Pilotage & Ressources dans l'exercice de ses fonctions et signer, seul ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à la gestion des attributions de ce dernier ;
- reçoit également procuration pour signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes des fonctions de Chargée de Communication et d'auditrice

..../....

**M. Joël PETIT**

*Receveur Percepteur du Trésor Public*

- reçoit procuration avec mandat de suppléer le responsable du Pôle Pilotage & Ressources dans l'exercice de ses fonctions et signer, seul ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à la gestion des attributions de ce dernier.

**M. Jean-Louis DEVILLE**

*Inspecteur Principal des Impôts*

- reçoit procuration avec mandat de suppléer le responsable du Pôle Gestion Fiscale dans l'exercice de ses fonctions et signer, seul ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à la gestion des attributions de ce dernier ;
- reçoit également procuration pour signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes des fonctions d'auditeur.

**Mme Myriam MAIRE**

*Inspectrice Départementale des Impôts,*

- reçoit procuration avec mandat de suppléer le responsable du Pôle Gestion Fiscale dans l'exercice de ses fonctions et signer, seul ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à la gestion des attributions de ce dernier.

**M. Sylvain VIEUBLED**

*Receveur Percepteur du Trésor Public*

- reçoit procuration avec mandat de suppléer le responsable du Pôle Gestion Publique dans l'exercice de ses fonctions et signer, seul ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à la gestion des attributions de ce dernier.

**Mlle Olivia CHAMPIGNEULLE**

*Inspectrice du Trésor Public, Chef du service Comptabilité-Dépense-Produits divers*

- reçoit procuration pour signer les actes et états de poursuites par voie de commandement et saisie, ainsi que les mainlevées y afférent.

**Mme Dany CARDOT**

*Contrôleur Principal du Trésor Public, Service Comptabilité-Dépense-Produits divers*

- reçoit procuration pour signer les actes et états de poursuites par voie de commandement et saisie, ainsi que les mainlevées y afférent.

**Mme Nicole IENTILEZZA**

*Contrôleur Principal du Trésor Public, Service Comptabilité-Dépense-Produits divers*

- reçoit procuration pour signer les actes et états de poursuites par voie de commandement et saisie, ainsi que les mainlevées y afférent.

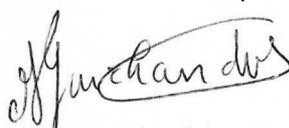
**Mme Carole AESCHLIMANN**

*Contrôleur Principal du Trésor Public, Service Comptabilité-Dépense-Produits divers*

- reçoit procuration pour signer les actes et états de poursuites par voie de commandement et saisie, ainsi que les mainlevées y afférent.

Fait à Belfort, le 7 juin 2010.

La Directrice Départementale  
des Finances Publiques,



Marie-José GUICHANDUT

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU TERRITOIRE DE BELFORT  
9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD  
B. P. 489  
90016 BELFORT CEDEX  
TELEPHONE : 03.84.57.83.00

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2010182 - 0004

L'Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 31 mai 2010 portant création de pôles de recouvrement spécialisés dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

**Arrête :**

Article 1er. - Délégation de signature est donnée à M. Bruno COUSIN, inspecteur départemental, responsable du pôle de recouvrement spécialisé du Territoire de Belfort à l'effet :

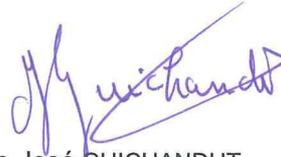
- de prendre en ce qui concerne les majorations de recouvrement (article 1730 et 1731 du CGI), les intérêts de retard (article 1727 du CGI), les intérêts moratoires (article L. 209 du LPF) et les frais de poursuites, des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 30 000 euros ;

.../...

- de prendre, en cas de sauvegarde ou de redressement ou de liquidation judiciaire ou de mise en œuvre de la procédure de rétablissement personnel, les décisions de remise des frais de poursuite et de pénalités fiscales encourus, dans les conditions fixées par l'article 1756 du CGI.

Article 2. - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du pôle de recouvrement spécialisé de Belfort et publié au recueil des actes administratifs.

A Belfort, le 1er juillet 2010



Marie-José GUICHANDUT

Directrice départementale des finances publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU TERRITOIRE DE BELFORT  
9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD  
B. P. 489  
90016 BELFORT CEDEX  
TELEPHONE : 03.84.57.83.00

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2010182-0005

L'Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 31 mai 2010 portant création de pôles de recouvrement spécialisés dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

**Arrête :**

Article 1er. - Délégation de signature est donnée aux contrôleurs désignés ci-après :

- Mme Marie-Chantal LOMBARD
- M. Philippe JACQUIER

.../...

à l'effet de prendre :

- en ce qui concerne les majorations de recouvrement (article 1730 et 1731 du CGI), les intérêts de retard (article 1727 du CGI), les intérêts moratoires (article L. 209 du LPF) et les frais de poursuites, des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 4 500 euros ;

- en cas de sauvegarde ou de redressement ou de liquidation judiciaire ou de mise en œuvre de la procédure de rétablissement personnel, les décisions de remise des frais de poursuite et de pénalités fiscales encourus, dans les conditions fixées par l'article 1756 du CGI.

Article 2. - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du pôle de recouvrement spécialisé de Belfort et publié au recueil des actes administratifs.

A Belfort, le 1<sup>er</sup> juillet 2010



Marie-José GUICHANDUT  
Directrice départementale des finances publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU TERRITOIRE DE BELFORT  
9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD  
B. P. 489  
90016 BELFORT CEDEX  
TELEPHONE : 03.84.57.83.00

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2010182 - 0006

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques du Territoire de Belfort

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. - Délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis POUGNET, conservateur des hypothèques à Belfort à l'effet de prendre au nom du directeur départemental des finances publiques des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 30 000 € ;

Article 2. - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service et publié au recueil des actes administratifs.

A Belfort, le 1<sup>er</sup> juillet 2010



Marie-José GUICHANDUT  
Directrice départementale des finances publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU TERRITOIRE DE BELFORT  
9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD  
B. P. 489  
90016 BELFORT CEDEX  
TELEPHONE : 03.84.57.83.00

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2010182-0007

L'Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Arrête :

Article 1er. Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice MAUGAIN, inspectrice des impôts, responsable par intérim du Centre des Impôts Foncier de Belfort à l'effet de prendre, au nom de la Directrice Départementale des Finances Publiques :

1° des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou, en ce qui concerne les droits, des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 30 000 euros ;

2° de prendre, en ce qui concerne les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties et pour les pertes de récolte uniquement, des décisions d'admissions totales ou partielles sans limitation de montant, à l'exclusion des décisions de rejet total qui continueront à être de la seule compétence de la Directrice Départementale des Finances Publiques, lorsque le montant de la demande excédera celui de la délégation générale (soit 30 000 €) ;

3° de signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

.../...

Article 2. - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service et publié au recueil des actes administratifs.

A Belfort, le 1<sup>er</sup> juillet 2010



Marie-José GUICHANDUT  
Directrice départementale des finances publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU TERRITOIRE DE BELFORT  
9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD  
B. P. 489  
90016 BELFORT CEDEX  
TELEPHONE : 03.84.57.83.00

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2010182 - 0008

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques du Territoire de Belfort

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. - Délégation de signature est donnée à M. Alain PRILLARD, Inspecteur principal à la Direction départementale des finances publiques du Territoire de Belfort à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 30 000 € .

En matière contentieuse, pour les décisions faisant suite à des opérations de contrôle fiscal, il est demandé de s'abstenir de statuer dans les cas où le visa aurait été porté, soit sur la notification de redressement (articles R\* 63-1 et R\* 64-1 du livre des procédures fiscales), soit sur la lettre de motivation des pénalités (article L. 80 E du livre des procédures fiscales). Il en est de même lorsqu'a été visé le rapport de l'administration communiqué au contribuable par la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires ou la commission départementale de conciliation et en cas d'intervention en qualité d'interlocuteur de premier niveau.

.../...

Les demandes faisant l'objet de lettres portant la mention "signalé" sont exclues du champ d'application de la délégation.

Les dégrèvements prononcés seront ordonnancés par la direction.

Article 2. - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service et publié au recueil des actes administratifs.

A Belfort, le 1er juillet 2010



Marie-José GUICHANDUT  
Directrice départementale des finances publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU TERRITOIRE DE BELFORT

9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD

B. P. 489

90016 BELFORT CEDEX

TELEPHONE : 03.84.57.83.00

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2010182-0009

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques du Territoire de Belfort

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 19 mai 2010 portant création de services des impôts des particuliers dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

Arrête :

Article 1er. Délégation de signature est donnée à M. Jacques DEAS, trésorier principal, responsable du service des impôts des particuliers de Belfort sud à l'effet :

1° de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou, en ce qui concerne les droits, des décisions gracieuses de rejet, remise, modération dans la limite de 30 000 euros ;

2° de prendre en ce qui concerne les pénalités, des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 30 000 euros ;

.../...

3° de signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision

4° de statuer sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 30 000 euros

Article 2. - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service des impôts des particuliers de Belfort sud et publié au recueil des actes administratifs.

A Belfort, le 1er juillet 2010



Marie-José GUICHANDUT  
Directrice départementale des finances publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU TERRITOIRE DE BELFORT  
9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD  
B. P. 489  
90016 BELFORT CEDEX  
TELEPHONE : 03.84.57.83.00

ARRÊTE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

N° 2010182 - 0010

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques du Territoire de Belfort

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 19 mai 2010 portant création de services des impôts des particuliers dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. - Délégation de signature est donnée à Mme Catherine CERUTTI, inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Belfort sud à l'effet :

1° de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou, en ce qui concerne les droits, des décisions gracieuses de rejet, remise ou modération dans la limite de 15 000 euros ;

.../...

2° de prendre, en ce qui concerne les pénalités, des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 euros ;

3° de signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. DEAS, responsable du service des impôts des particuliers de Belfort sud, les limites mentionnées au 1° et au 2° de l'article 1<sup>er</sup> sont portées à 30 000 euros.

Article 3. - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service des impôts des particuliers de Belfort sud et publié au recueil des actes administratifs.

A Belfort, le 1<sup>er</sup> juillet 2010

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. J. Guichandut', written over a horizontal line.

Marie-José GUICHANDUT  
Directrice départementale des finances publiques

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU TERRITOIRE DE BELFORT  
9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD  
B. P. 489  
90016 BELFORT CEDEX  
TELEPHONE : 03.84.57.83.00

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2010182 - 0011

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques du Territoire de Belfort

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 19 mai 2010 portant création de services des impôts des particuliers dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. - Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des impôts désignés ci-après :

- M. Richard BARD,
- Mme Brigitte BLANC,
- Mme Nadine BOUVERET,
- M. Philippe DODY,

.../...

- Mme Marie-Noëlle HARTMANN,
- M. René LOSTETTER
- M. Cyrille RABASQUINHO

à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et des décisions gracieuses de rejet, remise ou modération, dans la limite de 4 500 euros.

Article 2. – Délégation de signature est donnée aux agents des impôts désignés ci-après :

- M. Laurent AIGNAN,
- Mme Brigitte BARD,
- Mme Patricia CAVIN,
- Mme Noëlle DEVAUX,
- Mme Annie FUTELOT,
- Mme Florence GIRAUD,
- Mme Liliane LUCETTA,
- Mme Ghislaine MOINAT,
- Mme Sylvie PRENEZ,
- Mme Claudine RIGOULET,
- Mme Frédérique STEHLIN,
- Mme Anne-Françoise VON AESCH.

à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office en matière d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation, de taxes foncières et impositions assimilées, dans la limite de 2 000 euros.

Article 3. - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service des impôts des particuliers de Belfort sud et publié au recueil des actes administratifs.

A Belfort, le 1<sup>er</sup> juillet 2010



Marie-José GUICHANDUT  
Directrice départementale des finances publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU TERRITOIRE DE BELFORT  
9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD  
B. P. 489  
90016 BELFORT CEDEX  
TELEPHONE : 03.84.57.83.00

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2010182 - 0012

L'Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 19 mai 2010 portant création de services des impôts des particuliers dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003,

**Arrête :**

Article 1er. - Délégation de signature est donnée au contrôleur du Trésor désigné ci-après :

- Mme Françoise GAY

.../...

à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office en matière d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation, de taxes foncières et impositions assimilées dans la limite de 4 500 euros.

Article 2. – Délégation de signature est donnée aux agents des impôts désignés ci-après :

- Mme Françoise BIGEARD,
- Mme Patricia FAIVRE,
- Mme Mireille FIAT,
- M. Alain GANZER,
- Mme Marie-Noëlle WISSANG.

à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office en matière d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation, de taxes foncières et impositions assimilées, dans la limite de 2 000 euros.

Article 3. - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du centre des finances publiques de Belfort et publié au recueil des actes administratifs.

A Belfort, le 1<sup>er</sup> juillet 2010



Marie-José GUICHANDUT  
Directrice départementale des finances publiques